

Clotilde DEMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Amandine DELAYANCE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

INSCRITE
À LA COMPAGNIE
RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE
LYON-RIOM

LA FONDATION DU BOCAGE
339 Rue Costa de Beauregard
73000 CHAMBERY

Lyon, le 13 mai 2025

A l'attention du Président et des membres

Madame, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, un exemplaire :

- du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,

de votre Fondation.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs l'expression de nos sentiments distingués.

**Pour le Commissaire aux Comptes
SAS OHAYON**

Clotilde DEMEURE

Clotilde DEMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Amandine DELAYANCE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

FONDATION DU BOCAGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

SOCIETE
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA REGION AUVERGNE
RHONE-ALPES

INSCRITE
A LA COMPAGNIE
REGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE
LYON-RIOM

FONDATION DU BOCAGE
339 Rue Costa de Beauregard
73000 CHAMBERY

Clotilde DEMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Amandine DELAYANCE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

SOCIETE
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA REGION AUVERGNE
RHONE-ALPES

INSCRITE
A LA COMPAGNIE
REGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE
LYON-RIOM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Au Conseil d'administration de la Fondation du bocage,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation du Bocage relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « Faits significatifs de l'exercice » et « Autres informations pour donner une image fidèle » de l'annexe des comptes annuels portant sur l'annonce de la béatification du Fondateur Costa de Beauregard et par conséquent les travaux engagés en 2024 et l'amortissement dérogatoire des bâtiments et constructions en lieu et place de l'amortissement économique.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre Fondation constitue des provisions pour couvrir des risques et charges tels que décrits dans la note « provisions pour risques et charges » du paragraphe règles et méthodes comptables de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir par sondages les calculs effectués par votre Fondation.

Plus généralement, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

FONDATION DU BOCAGE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels au 31/12/2024
Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 15 mai 2025

**Le Commissaire aux Comptes
SAS OHAYON**

Clotilde DEMEURE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

A N N E X E

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Bilan

Compte de résultat

Annexe

FONDATION DU BOCAGE
FONDATION CONSOLIDEE 2024

339 Rue Costa de Beauregard
73000 - CHAMBERY
Tél : 04.79.33.22.09
Fax : 04.79.33.99.50

BILAN COMPTABLE
EXERCICE 2024

A C T I F		Arrêté au 31/12/2024			31/12/2023
		Durée 12 mois			12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
	Frais d'établissement	1 616 002,30	-25 916,33	1 590 085,97	1 590 085,97
	Frais de recherche et développement	13 005,00	-13 005,00		
	Donations temporaires d'usufruits				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs				
	Autres Immobilisations incorporelles	59 105,88	-58 999,55	106,33	363,25
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles					
	Terrains	2 446 945,70		2 446 945,70	2 446 945,70
	Constructions	18 089 548,00	-11 144 817,46	6 944 730,54	7 173 712,38
	Installations techniques matériel et outillage	1 391 507,34	-1 250 469,44	141 037,90	136 517,02
	Autres immobilisations corporelles	2 770 777,53	-2 133 458,88	637 318,65	602 630,36
	Immobilisations corporelles en cours	324 364,98		324 364,98	138 025,14
	Avances et acomptes	18 990,78		18 990,78	34 784,31
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières					
	Participations et Créances rattachées	1 272,84		1 272,84	1 215,84
	Autres titres Immobilisés	1 307 747,75	-108 212,22	1 199 535,53	1 199 535,53
	Prêts	153 304,86		153 304,86	152 590,02
	Autres	7 224,51		7 224,51	7 074,51
TOTAL I		28 199 797,47	-14 734 878,88	13 464 918,59	13 483 480,03
Comptes de Liaison					
	Comptes de Liaison				
TOTAL II					
Actif Circulant					
Stocks et en cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
	Avances et acomptes versés sur commandes	20 358,59		20 358,59	14 704,96
Créances					
	Créances redevables usagers et comptes rattachés	812 907,35	-30 662,39	782 244,96	738 793,72
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	140 598,46	-2 548,05	138 050,41	400 032,54
Valeurs mobilières de placement					
	Valeurs mobilières de placement	1 422 172,73	-5 090,25	1 417 082,48	2 108 138,19
Instruments de trésorerie					
Disponibilités					
	Disponibilités	1 246 173,30		1 246 173,30	617 804,60
Charges constatées d'avance					
	Charges constatées d'avance	38 310,47		38 310,47	26 472,39
TOTAL III		3 680 520,90	-38 300,69	3 642 220,21	3 905 946,40
Frais d'émission des emprunts					
	Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV					
Prime de remboursement des emprunts					
	Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V					
Ecart de conversion Actif					
TOTAL GENERAL		31 880 318,37	-14 773 179,57	17 107 138,80	17 389 426,43

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2024	31/12/2023
		Durée 12 mois	12 mois
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		4 873 847,91	4 873 847,91
Fonds propres complémentaires		5 506 446,86	5 506 446,86
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires		591 554,15	591 554,15
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves pour projet de l'entité		989 536,22	948 323,56
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		697 749,59	711 440,93
Report à nouveau			
Report à nouveau		-2 310 566,74	-2 969 568,59
dont report à nouveaux des activité sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		-291 983,36	-381 411,14
Excédent ou déficit de l'exercice			
Excédent ou déficit de l'exercice		87 316,78	700 214,51
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		211 879,58	75 736,44
Situation nette (sous-total)			
Situation nette (sous-total)		9 738 135,18	9 650 818,40
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Subventions d'investissement		826 056,75	896 894,80
Provisions réglementées			
Provisions réglementées		2 515 998,25	2 414 887,12
TOTAL I		13 080 190,18	12 962 600,32
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds reportés liés aux legs et donation			
Fonds dédiés			
Fonds dédiés		60 790,04	42 293,18
TOTAL II		60 790,04	42 293,18
Comptes de Liaison			
Comptes de Liaison			
TOTAL III			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour risques		476 204,43	355 053,51
Provisions pour charges			
Provisions pour charges		199 372,76	180 637,73
TOTAL IV		675 577,19	535 691,24
Instruments de trésorerie			
Dettes			
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 205 082,81	1 466 919,29
Emprunts et dettes financières diverses			
Emprunts et dettes financières diverses		67 472,31	67 355,36
Avances et acomptes sur commandes			
Avances et acomptes sur commandes		54 708,89	72 643,43
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		483 213,79	656 189,12
Dettes des legs ou donations			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes fiscales et sociales		883 226,66	854 235,91
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		3 421,38	118 032,09
Autres dettes (d'exploitation)			
Autres dettes (d'exploitation)		75 832,32	78 142,35
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Produits constatés d'avance		517 623,23	535 324,14
TOTAL V		3 290 581,39	3 848 841,69
Ecarts de conversion Passif			
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL VI			
TOTAL GENERAL		17 107 138,80	17 389 426,43

Compte de résultat

FONDATION CONSOLIDEE 2024

	Arrêté au : Arrêté au 31/12/2024		Arrêté au 31/12/2023		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations	535,00	0,01	969,30	0,02	-434,30	-44,81
Ventes de biens	1 636,72	0,03			1 636,72	
dont ventes de biens en nature					1 636,72	
dont parrainages						
dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-soc.						
Prestations de Services	1 097 304,98	17,58	1 144 679,79	18,82	-47 374,81	-4,14
Ventes de biens et services	1 098 941,70	17,61	1 144 679,79	18,82	-45 738,09	-4,00
Concours publics	6 240 396,02	100,00	6 081 477,98	100,00	158 918,04	2,61
Autres concours publics	707 301,58	11,33	713 139,49	11,73	-5 837,91	-0,82
Subventions d'exploitation	184 782,81	2,96	157 423,71	2,59	27 359,10	17,38
Versements fondateurs ou consomation dotation consommptible						
. Dons manuels	64 016,00	1,03	45 471,00	0,75	18 545,00	40,78
. Mécénats	81,70	0,00	1 343,55	0,02	-1 261,85	-93,92
. Legs, donations et assurances-vie	80 085,18	1,28	1 054 341,87	17,34	-974 256,69	-92,40
Ressources liées à la générosité du public	144 182,88	2,31	1 101 156,42	18,11	-956 973,54	-86,91
Contributions financières						
Produits de tiers financeurs	7 276 663,29	116,61	8 053 197,60	132,42	-776 534,31	-9,64
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	170 082,83	2,73	274 942,07	4,52	-104 859,24	-38,14
Utilisations des fonds dédiés	2 638,14	0,04	1 478,60	0,02	1 159,54	78,42
Autres produits	43 056,93	0,69	41 715,05	0,69	1 341,88	3,22
dont complément de rémunération TH						
dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	8 591 917,89	137,68	9 516 982,41	156,49	-925 064,52	-9,72
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	459,84	0,01			459,84	
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	2 745 905,25	44,00	2 894 477,76	47,59	-148 572,51	-5,13
Impôts, taxes et versements assimilés	435 220,06	6,97	519 556,78	8,54	-84 336,72	-16,23
Salaires et traitements	3 417 044,47	54,76	3 546 700,71	58,32	-129 656,24	-3,66
Charges sociales	1 189 919,31	19,07	1 264 626,47	20,79	-74 707,16	-5,91
Dotations aux amortissements	520 959,29	8,35	509 803,20	8,38	11 156,09	2,19
Autres charges	33 211,30	0,53	40 520,85	0,67	-7 309,55	-18,04
Dotations aux provisions	203 603,19	3,26	6 136,89	0,10	197 466,30	3 217,69
Report en fonds dédiés	21 135,00	0,34	1 730,00	0,03	19 405,00	1 121,68
Aides financières	650,00	0,01			650,00	
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	8 568 107,71	137,30	8 783 552,66	144,43	-215 444,95	-2,45
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	23 810,18	0,38	733 429,75	12,06	-709 619,57	-96,75
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.	68 605,03	1,10	73 497,74	1,21	-4 892,71	-6,66
Autres intérêts et produits assimilés	33 745,85	0,54	20 783,75	0,34	12 962,10	62,37
Reprises/provisions et transfet de char	3 420,45	0,05			3 420,45	
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P			54 187,01	0,89	-54 187,01	-100,00
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	105 771,33	1,69	148 468,50	2,44	-42 697,17	-28,76
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions	5 090,25	0,08	110 539,82	1,82	-105 449,57	-95,40
Intérêts et charges assimilées	26 058,67	0,42	31 206,76	0,51	-5 148,09	-16,50
Différences négatives de change						
Charges nettes/cessions des V.M.P.						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	31 148,92	0,50	141 746,58	2,33	-110 597,66	-78,02
RESULTATS FINANCIERS	74 622,41	1,20	6 721,92	0,11	67 900,49	1 010,14
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	98 432,59	1,58	740 151,67	12,17	-641 719,08	-86,70
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	2 089,15	0,03	5 035,15	0,08	-2 946,00	-58,51
Sur opération en capital	97 699,92	1,57	104 506,71	1,72	-6 806,79	-6,51
Reprises/provisions et transfert de char	690,69	0,01	3 262,77	0,05	-2 572,08	-78,83
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	100 479,76	1,61	112 804,63	1,85	-12 324,87	-10,93
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	8 940,92	0,14	50 424,21	0,83	-41 483,29	-82,27
Sur opération en capital	1 543,53	0,02	1 185,07	0,02	358,46	30,25
Dotation aux amortissements et aux prov.	101 111,12	1,62	101 132,51	1,66	-21,39	-0,02
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	111 595,57	1,79	152 741,79	2,51	-41 146,22	-26,94
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-11 115,81	-0,18	-39 937,16	-0,66	28 821,35	-72,17
Participation des salariés						

Compte de résultat

FONDATION CONSOLIDEE 2024

Arrêté au :		Arrêté au 31/12/2024		Arrêté au 31/12/2023		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII							
Impôts sur les bénéfices							
TOTAL VIII							
PRODUITS		8 798 168,98	140,99	9 778 255,54	160,79	-980 086,56	-10,02
CHARGES		8 710 852,20	139,59	9 078 041,03	149,27	-367 188,83	-4,04
Total XI							
Eng.à réaliser sur ressources affectés							
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs							
TOTAL XI							
EXCÉDENT OU DÉFICIT		87 316,78	1,40	700 214,51	11,51	-612 897,73	-87,53
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée							

Compte de résultat

FONDATION CONSOLIDÉE 2024

Arrêté au :		Arrêté au 31/12/2024		Arrêté au 31/12/2023		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Contributions Produits							
Dons en nature							
Prestation en nature		1 128 090,69	18,08	1 064 878,85	17,51	63 211,84	5,94
Bénévolat							
CONTRIBUTIONS PRODUITS		1 128 090,69	18,08	1 064 878,85	17,51	63 211,84	5,94
Contributions Charges							
Secours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens et services							
Prestations en nature		1 128 090,69	18,08	1 064 878,85	17,51	63 211,84	5,94
Personnel bénévole							
CONTRIBUTIONS CHARGES		1 128 090,69	18,08	1 064 878,85	17,51	63 211,84	5,94

FONDATION DU BOCAGE
Synthèse
339 rue Costa de Beauregard
73000 CHAMBERY

ANNEXE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

La présente annexe est relative aux comptes de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2024 caractérisés notamment par les données suivantes :

- total du bilan	17.107.139 €
- résultat net :	87.317 €
- Produits d'exploitation :	8.591.918 €

• **OBJET SOCIAL, ACTIVITES ET MISSIONS, MOYENS MIS EN ŒUVRE**

○ **Objet**

La Fondation du Bocage a pour but, dans l'esprit et la volonté du fondateur, Camille Costa de Beauregard :

- L'assistance, l'éducation, la formation scolaire professionnelle, sportive, la promotion humaine et le progrès moral et culturel des enfants et de jeunes gens, principalement ceux dont la santé, la moralité, ou l'éducation sont compromises du fait de l'absence ou la déficience du milieu familial,
- L'accueil, le secours, l'assistance, morale et matérielle des maîtres, éducateurs et autres bénévoles, malades ou âgés de ses établissements et ceux du Syndicats livre d'éducateurs populaires, dont le siège social est à la MULATIERE (69)

○ **Moyens**

Les moyens d'action de la Fondation peuvent être très divers, afin de lui permettre d'atteindre ses buts selon les exigences des temps. Par exemple : création, gestion ou soutien de foyers d'hébergement, écoles et centres de formation de types divers, notamment professionnels, centres de loisirs éducatifs et d'activités socio-culturelles, sans exclure une activité culturelle ou religieuse, colonies de vacances, camps, maisons familiales, clubs, maisons des jeunes, etc...

ainsi que l'organisation de cours, expositions, conférences, l'animation d'équipes de prévention et d'action éducative en faveur des jeunes et plus particulièrement de la jeunesse pauvre et abandonnée ; la création de prix, bourses, pensions, récompenses, secours, etc... Ils comportent aussi la création de sections ou de comités locaux chargés d'animer et de contrôler les activités ci-dessus décrites. Ils peuvent s'étendre au soutien financier et moral des Œuvres ou Organismes ayant un but similaire.

○ **Activités actuelles**

En 2024, les principales activités de la Fondation sont les suivantes :

- Une Maison d'Enfants à Caractère Social proposant diverses formes d'accueil
- Un Lycée Agricole Privé dispensant des formations de la 4^{ème} au BTS dans les domaines de l'horticulture, le paysage et le service à la personne
- Un Centre de Formation Professionnelle Continue
- Des Centres de Vacances

● **FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

○ **Évènements exceptionnels survenus en 2024**

L'année 2024 a été marquée par l'annonce de la Béatification du Fondateur Camille Costa de Beauregard qui aura lieu en 2025. Des travaux ont donc été engagés sur 2024 pour accueillir cet évènement.

● **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

○ **Principes généraux**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base,

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Le règlement ANC N°2018-06 concernant les fondations et les fonds de dotation
- Les règlements ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général et ANC 2020-08 et 2019-04
- Le règlement ANC N°2022-01 concernant le traitement de la taxe d'apprentissage
- Dans le cadre de ses activités du secteur médico-sociales, la fondation applique le cadre comptable ESMS M22 Tome I ainsi que le plan comptable M22bis arrêté le 23/12/2019

o Immobilisations et amortissements

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général 2005, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées d'utilisation estimées.

Les valeurs résiduelles ne sont déduites des bases amortissables qu'à partir du moment où elles sont significatives et mesurables.

Le plan d'amortissement a été suspendu pour les constructions dont la valeur résiduelle estimée était supérieure à la valeur comptable nette au bilan d'ouverture

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) en fonction des durées d'utilisation suivantes :

Concessions, brevets et droits similaires	1 à 3 ans (L)
Constructions	10 à 50 ans (L)
Agencements des Constructions	5 à 30 ans (L)
Installations techniques et matériel	3 à 20 ans (L)
Installations générales, agencements, aménagements	3 à 25 ans (L)
Matériel de transport	5 ans (L)
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans (L)
Mobilier	3 à 10 ans (L)

Les immobilisations en cours sont détaillées dans le paragraphe « DETAILS PAR ACTIVITE ». Elles s'élèvent fin 2024 à 324 365 euros.

o Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

o Provisions pour dépréciation d'actif

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes

o Participations, autres titres immobilisés, valeurs immobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de l'écart.

○ **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les éléments suivants :

*La provision pour amortissement dérogatoire qui correspond à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode économique s'élèvent à la clôture de l'exercice à 2.406.265 €

* ainsi que les provisions réglementées suivantes :

Provision règlementée couverture BRF : 72.821,17 €

Différence de réalisation d'actif : 20.733,76 €

Réserves plus-values nettes actif circulant (reprise du relais familial) : 16.178,05 €

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

○ **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges, dont le solde s'élève à 675.577 €, correspondent aux provisions sur les engagements de retraite pour 199.373 € ainsi que 476.204 € de provisions pour risques des litiges prud'homaux et des risques de reversement de financements obtenus.

○ **Autres informations pour donner une image fidèle**

* Amortissements dérogatoires

En application du plan comptable général 2005, aucune dotation aux amortissements économiques concernant les bâtiments et constructions n'a été constatée, leur valeur résiduelle étant estimée supérieure à leur valeur comptable nette au bilan d'ouverture.

En revanche malgré l'absence de fiscalité pour la Fondation, ces bâtiments font l'objet d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en charges pour 101.111 euros en 2024. Le cumul des amortissements dérogatoires s'élève à 2.406.265 euros au 31 décembre 2024.

DETAILS PAR ACTIVITE :

* Maisons d'Enfants à Caractère Social

Depuis l'arrêté de bilan 2008, la norme comptable M22 est appliquée au niveau de l'établissement de la Maison d'enfants. Cette norme est applicable aux établissements et services privés sociaux et médicaux relevant du I de l'article L.312-1 du code de l'ASF.

FONDATION DU BOCAGE
Synthèse
du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
COMPTES ANNUELS

Les capitaux propres sont ainsi ventilés selon cette norme comptable.

L'affectation définitive du résultat de l'année 2023 n'ayant pas encore été en totalité validée par la DGAVS (direction Générale Adjointe à la Vie Sociale), le résultat 2023 figure en partie dans le compte 1150023 – Résultat 2023 en attente affectation : 41.401,07 €.

La dotation globale accordée par le CD 73 a été majorée à tort de 156 078 euros. En accord avec le financeur ce montant a été conservé tel quel dans les comptes de la MECS.

Une provision pour risques a été comptabilisée sur le dossier de la Fondation de façon à couvrir le risque de reversement de cette somme en 2025 et ne pas fausser la réalité économique des comptes annuels globaux de la Fondation.

Le résultat 2024 de la MECS est un excédent de 211 789,58 €. Si on le retraite de cette majoration il serait de 55 711,58 €.

Les salaires versés en 2024 sur la Maison d'Enfants correspondent à un effectif moyen de 64.81 ETP (effectif temps plein) dont 56.11 ETP non cadres.

Les immobilisations en cours pour 58.378 € correspondent aux premières études pour la réhabilitation du Prieuré, ainsi que des serrures électroniques à installer.

Une dotation complémentaire de 30.282,57 € a été versée par le CD73 pour compenser le déficit du CPOM 2020-2023.

Ce montant ne correspond pas aux déficits cumulés réellement constatés. Il a été décidé de maintenir le résultat 2023 en attente d'affectation le temps que le point soit fait avec le CD73.

*Lycée

Les salaires bruts des enseignants du lycée rémunérés par l'Etat se sont élevés à 1.128.090,69 euros en 2024. Ceux-ci sont considérés comme des contributions volontaires en nature et apparaissent donc en tant que telles au pied du compte de résultat.

Les salaires versés en 2024 sur le Lycée correspondent à un effectif moyen de 13.57 ETP (effectif temps plein) dont 8.53 ETP non cadres.

Aucune dotation aux amortissements économiques concernant les bâtiments et constructions n'a été constatée, leur valeur résiduelle étant estimée supérieure à leur valeur comptable nette au bilan d'ouverture.

En revanche, ils ont fait l'objet d'une dotation aux amortissements dérogatoires comptabilisée en charges pour 27.364,67 euros en 2024.

Le cumul des amortissements dérogatoires s'élève à 520 087.20 euros au 31 décembre 2024.

Pour les immobilisations en cours :

Le montant de 73.310,20 euros porté en travaux en cours au bilan 2024 correspond aux serrures électroniques à installer, ainsi que des frais d'étude pour la transformation en Type O de nos internats et pour l'installation de nouveaux bâtiments sur le site du 340.

Une contribution financière de 115.000 € de la part de la Fondation du Bocage a été votée en Conseil d'Administration afin de faciliter les investissements à venir avec une clause de retour à meilleure fortune. Une seconde de 135.000 € sera également accordée en 2025.

FONDATION DU BOCAGE
Synthèse
du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
COMPTES ANNUELS

Ce montant est annulé dans les comptes globaux puisqu'il s'agit d'une opération réciproque interne entre le dossier Fondation (charge) et Lycée (produit)

*Fondation

Aucune dotation aux amortissements économiques concernant les bâtiments et constructions n'a été constatée, leur valeur résiduelle étant estimée supérieure à leur valeur comptable nette au bilan d'ouverture.

En revanche, ils ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en charges pour 37.345,30 euros en 2024. Le cumul des amortissements dérogatoires s'élève à 1.529.856,36 euros au 31 décembre 2024.

La somme de 39.517,86 €uros qui figure au compte 194000 « fonds dédiés » provient de la succession BAYARD. Elle avait été léguée au profit des élèves en difficulté financière.

La somme de 20.720,08 euros qui figure au compte 196100 « fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » provient des dons reçus principalement pour la rénovation de la Chapelle mais aussi pour le rayonnement de la cause de Camille Costa de Beauregard, et la rénovation de différents bâtiments de la Fondation.

Pour les immobilisations en cours :

Le montant de 192.677,19 euros porté en travaux en cours au bilan 2024 correspond à :

- 59.203,95 € d'honoraires d'architectes et la première tranche des travaux pour le projet de réhabilitation du local 9-11 rue Bonivard.
- 15.012 € d'honoraires d'architectes diverses projets immobiliers sur le site du 339.
- 17.789,05 € de serrures électroniques à installer
- 100.672,19 € pour la rénovation de la chapelle.

Les salaires versés en 2024 de 557 114 € sur la Fondation correspondent à un effectif moyen de 15.25 ETP (effectif temps plein) dont 6.26 ETP cadres. Le personnel mutualisé est depuis 2024 répertorié sur la Fondation alors qu'une partie était aussi sur le lycée et la mecs les années précédentes. Le personnel mutualisé est composé des services administratifs, de la maintenance, et de la direction générale. Avant 2024, chacun était réparti suivant des taux spécifiques. Depuis 2024, tout le personnel mutualisé est réparti en fonction des ressources de chaque établissement, ceci permet une meilleure répartition des charges entre chaque entité plus en adéquation avec les besoins de celles-ci. Cette nouvelle répartition a bien été validée par notre financeur principal.

Les plus-values latentes sur les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 152.738 € en date du 31 décembre 2024.

Les dons et legs perçus en 2024 s'élèvent à 144.101,18 €.

En voici le détail pour les Legs, donations et assurances-vie :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurance vie	78.594,38
Montant de la rubrique de produits "legs et donations" définie à l'article 213-9	1.490,80
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00

FONDATION DU BOCAGE
Synthèse
du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
COMPTES ANNUELS

Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donation	0,00
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0.00
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donation	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	80.085,18

Comme vu précédemment, de façon à ne pas fausser la réalité économique des comptes annuels de la Fondation du bocage dans sa globalité, la MECS ayant vu son budget surdoté de 156 078 euros, cette somme a été provisionnée dans le dossier Fondation, « provisions pour risques ».

Également pour le lycée, comme indiqué préalablement dans le paragraphe relatif à cet établissement, une contribution a été octroyée pour un montant de 115 000 €. Celle-ci est annulée dans les comptes globaux de la Fondation du Bocage.

*Centre de Vacances

Aucune dotation aux amortissements économiques concernant les bâtiments et constructions n'a été constatée, leur valeur résiduelle étant estimée supérieure à leur valeur comptable nette au bilan d'ouverture.

En revanche, ils ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en charge pour 36.401,15 euros en 2024. Le cumul des amortissements dérogatoires s'élève à 356.321,71 euros au 31 décembre 2024.

Il n'y a pas de travaux en cours au 31 décembre 2024.

Les biens situés à Bormes font dorénavant l'objet d'un bail emphytéotique rétroactivement au 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2048 avec l'Association Temps Jeunes - ACSV. Ce bail prévoit que l'emphytéote s'engage à régler une redevance annuelle de 12 000 € indexée sur l'indice du coût de la construction BT01 dès la signature du bail et à faire des travaux de rénovation sur les locaux à hauteur de 1.200.000 € sur les 6 premières années. Donc, les charges et produits correspondants à ce site seront limités à cette redevance annuelle à laquelle s'ajoutera la taxe foncière qui sera refacturée également à Temps Jeunes. Pas d'incidence dans les comptes de bilan. Au 31/12/2024, ces travaux de rénovation n'avaient pas débuté, l'Association Temps Jeunes traversant une situation financière compliquée depuis 2023.

Au 31/12/2024, la somme due par Temps Jeunes était de 46 327 €. Sur cette somme il ne reste dû en 2025 que 13 382 € correspondant au bail emphytéotique, à la taxe foncière et à l'électricité 2023. Un litige court sur la date de début de la redevance pour le bail. Par mesure de précaution, nous n'avons comptabilisé ces produits que sur la période à compter du 01/07/2023 en attendant un accord entre nos 2 Conseils d'administration.

*Exploitation du Lycée

Les salaires versés en 2024 sur l'exploitation sont à Néant.

*Centre de Formation Professionnelle Continue

Le CFPC fait l'objet d'une comptabilité spécifique depuis le 01/01/2019.

Le CAP AEPE qui y était attribué jusqu'à 2022 a été rattaché à l'UFA donc au lycée comme toutes les formations en apprentissage que nous dispensons. Dorénavant, le CFPC ne fait que de la formation continue pour adultes, ou des formations courtes.

Nous n'avons pas eu d'activité sur cette année 2024.

Le chiffre d'affaires de 2024 correspond au solde du dispositif prépa-apprentissage terminé en 2023 mais dont la clôture ne s'est faite que sur 2024. Le montant estimé était supérieur à celui reçu ce qui explique le CA négatif pour un montant de 22 585 euros

* Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires facturé pour l'année 2024 par les Commissaires aux comptes est de 26 101 € TTC. Ce sont les honoraires correspondant au Cabinet Ohayon nommé par le Conseil d'Administration à compter de l'exercice 2019 pour un mandat de 6 ans.

* Les produits et charges exceptionnels

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 111.595,57 € dont (liste non exhaustive) :

- des dotations aux amortissements dérogatoires pour 101.111,12 €
- des indemnités prud'homales pour 4.579,45 €
- des indemnités de fermeture de la Mezclaz pendant les travaux pour 4.260 €
- et 1.543,53 € de VNC suite à la mise au rebut d'immobilisations avant la fin de leur amortissement.

Les produits exceptionnels sont de 100.479,76 € et se composent notamment :

- des quote-part de subvention d'investissement et de taxe d'apprentissage affectée à l'investissement pour 90.699,92 €,
- La vente d'un véhicule pour 7.000 €

* Les transferts de charges

Les transferts de charges représentent 96.585 € : ce sont des charges refacturées à nos prestataires (18.859,52 € de ces transferts concernent des remboursements de formation, 55.888,01 € d'indemnités journalières, le reste étant diverses charges refacturées à nos divers partenaires (électricité, assurances) et remboursements d'assurances).

* Ventilation du Chiffre d'affaires, Concours Publics et Subventions par secteur d'activité

Chiffre d'affaires, Subventions et Concours publics par secteur d'activité	2020*	2021*	2022*	2023*	2024
Maisons d'enfants à Caractère Social	4 501 566	4 553 554	5 879 240	6 081 478	6 249 802
Lycée	1 330 641	1 424 864	1 522 530	1 600 281	1 748 749
Centres de vacances	88 883	82 031	136 063	63 663	80 522
Fondation	135 498	138 929	136 090	160 611	174 890
CFPC	82 787	87 516	152 678	33 219	-22 585
Exploitation	45	45	13 187	45	45
Total	6 139 421	6 286 938	7 839 788	7 939 297	8 231 422
Dont Concours publics et subventions	2020	2021	2022	2023	2024
Commun : Aide forfaitaire à l'apprentissage			30666,52	17600,06	13500
Maisons d'enfants à Caractère Social					
Dotation globale accordée par CPOM versée par le département de la Savoie	4 448 621	4 491 369	5 467 981	5 909 942	6 207 244
Prix de journée internat facturés au département de la Haute Savoie	52 945	62 185	119 663	171 536	33 152
Lycée					
Subvention de fonctionnement versée par le Ministère de l'Agriculture	582 277	603 266	631 600	604 925	550 039
Subvention Article 44 versée par le Ministère de l'Agriculture	100 492	90 782	85 025	95 548	153 169
Autres subventions versées par la région	94 710	83 142	165 193	68 793	90 576
Subventions Erasmus versée par l'Europe	94 104	11 682	76 365	80 060	77 148

*les produits 2020 à 2023 présentés ne tiennent pas compte des subventions dans la première partie du tableau

* Tableau de détermination du résultat effectif global

Résultat Comptable 2024 par secteur d'activité	2020	2021	2022	2023	2024
Maisons d'enfants à Caractère Social	15 216	-325 200	198 848	75 736	211 880
Lycée	-46 731	-27 961	-62 237	-260 577	-108 474
Centres de vacances	-126 341	-103 408	-100 614	-168 363	-45 511
Fondation	418 948	160 253	140 473	1 066 370	67 353
Centre de Formation Professionnelle continue	-36 378	14 395	43 441	9 265	-18 225
Exploitation	-16 778	-15 826	-16 768	-22 217	-19 705
Total	207 936	-297 746	203 143	700 215	87 317
Reprise du résultat Antérieur					
Excédent ou déficit effectif global	207 936	-297 746	203 143	700 215	87 317

FONDATION DU BOCAGE
Synthèse
du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
COMPTES ANNUELS

dont Résultat effectif sous gestion propre					
Lycée	-46 731	-27 961	-62 237	-260 577	-108 474
Centres de vacances	-126 341	-103 408	-100 614	-168 363	-45 511
Fondation	418 948	160 253	140 473	1 066 370	67 353
Centre de Formation Professionnelle continue	-36 378	14 395	43 441	9 265	-18 225
Exploitation	-16 778	-15 826	-16 768	-22 217	-19 705
Total	192 720	27 454	4 295	624 478	-124 563
Dont Résultat effectif sous gestion contrôlée					
Maisons d'enfants à Caractère Social (MECS)	15 216	-325 200	198 848	75 736	211 880
Total	15 216	-325 200	198 848	75 736	211 880
Résultat administratif sous contrôle tiers					
financier	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat compta sous contrôle tiers financier MECS	15 216	-325 200	198 848	75 736	211 880
Variation congés payés	5 032	6 989	53 889	36 965	70 704
Autres droits acquis par les salariés non provisionnés	-37 849	-5 678	28 231	-70 872	19 832
Reprise résultat N-2					-30 283
Résultat administratif sous contrôle tiers financier	-17 601	-323 890	280 967	41 829	272 133

* Le report à nouveau

2024	EXPLOITATION	CFPC	CV	LYCEE	MECS	FONDA	CONSOLIDEE
RAN AU 31/12/2023	-2 823 866,16	29 269,86	-690 924,88	-758 817,04	-733 102,74	2 007 872,37	-2 969 568,59
RAN Résultat sous contrôle tiers financier au 31/12/2023					-381 411,14		-381 411,14
Autres variations (affectation résultat 2021 2022 en réserve de compensation)					13 691,34		13 691,34
Affectation résultat 2023	-22 216,69	9 264,80	-168 363,02	-260 577,49	75 736,44	1 011 466,47	645 310,51
RAN AU 31/12/2024	-2 846 082,85	38 534,66	-859 287,90	-1 019 394,53	-643 674,96	3 019 338,84	-2 310 566,74
Dont RAN des activités sous gestion contrôlée					-291 983,36		-291 983,36

(Nota Bene : les soldes en « - » sont des Reports à Nouveau débiteurs)

o **Évènements postérieurs et continuité de l'exploitation**

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des comptes annuels 2024 de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

• **NOTES SUR LE BILAN**

o **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Frais d'établissement	1 616 002			1 616 002
Frais recherche/développement	13 005			13 005
Conces. Brevets licences marques				
Autres	59 202		96	59 106
Immob. incorporelles en cours				
TOTAL	1 688 210	0	96	1 688 113

o **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Terrains	2 446 946			2 446 946
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Constructions	18 029 937	75 502	15 891	18 089 548
Installations techniq, mat et out.	1 375 718	37 674	21 885	1 391 507
Autres immobilis.corporelles	2 846 334	198 589	274 145	2 770 778
Immobilisations en cours	138 025	225 399	39 059	324 365
Avances et acomptes s/immob.	34 784	18 991	34 784	18 991
TOTAL	24 871 744	556 155	385 764	25 042 134

○ **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Autres Participations	1 216	57		1 273
Autres titres immobilisés	1 307 748			1 307 748
Autres immobilisations financières	159 665	864		160 529
TOTAL	1 468 629	921	0	1 469 550

○ **Dépréciation des immobilisations**

Les amortissements suivants ont été constatés au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Frais d'établissement				
Frais recherche / développement	13 005	0	0	13 005
Concess. Brevets licences marques	0			0
Autres immobilisations incorporelles	58 839	257	97	58 999
TOTAL IMMOS INCORP.	71 844	257	97	72 004
Terrains				
Constructions; Installations, agencements constructions	10 856 225	288 592		11 144 817
Installations techniques, mat et out, Install générales, Matériel de transport, de bureau et informatique	1 239 201	48 757	37 489	1 250 469
Autres immobilisations corporelles	2 243 704	162 645	272 890	2 133 459
TOTAL IMMOS CORP.	14 339 130	499 994	310 379	14 528 745
TOTAL GENERAL	14 410 974	500 251	310 476	14 600 749

○ **Stocks**

Pas de stock au 31/12/2024

o **Etat des créances**

Nature	Total	A 1 an	A + de 1 an
Prêts	153 305		153 305
Autres immobilisations financ.	7 225		7 225
Clients et comptes rattachés	812 907	782 245	30 662
Créances fiscales et sociales			
Débiteurs divers	160 957	158 409	2 548
Charges constatées d'avance	38 310	38 310	
TOTAL	1 172 704	978 964	193 740

o **Disponibilités**

Les disponibilités sont constituées des comptes bancaires, de la caisse, les valeurs mobilières de placement et les placements sur des comptes à terme étant dans une rubrique à part (Valeurs mobilières de placement).

o **Charges et produits constatés d'avance**

RUBRIQUES	charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	38 310	517 623
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	38 310	517 623

Les produits constatés d'avance sont essentiellement constitués de produits issus de la scolarité et de la mise à disposition de l'internat aux autres établissements scolaires car il n'a été établi qu'une facturation annuelle couvrant la période du 01/09 de l'année N au 30/06 de l'année N+1.

o **Produits à recevoir**

Etablissements de crédit - Intérêts courus	13.336 €
Clients	89.437 €
Fournisseurs et comptes rattachés	3.139 €
Autres créances	8.178 €
Etat subventions à recevoir	2.614 €
	116.704 €

○ **Provisions**

Les provisions ont évolué de la manière suivante :

Nature	31/12/2023	Augment	Dimin	31/12/2024
Provisions pour litiges	355 053	164 078	42 927	476 204
Provisions pour retraites	180 637	39 526	20 790	199 373
Provisions amo. dérogatoires	2 305 154	101 111		2 406 265
Autres provisions risques/charges	0			0
Autres provisions réglementées	109 733			109 733
TOTAL PROV.RISQ. CHARGES	2 950 577	304 715	63 717	3 191 575
Provisions /immo. Incorporelles	25 916			25 916
Provisions /immo. Corporelles	0			0
Provisions /immo. Financières	108 212			108 212
Provisions /stocks	0			0
Provisions /comptes clients	14 245	20 708	4 291	30 662
Autres provisions /dépréciations	12 145	1 669	6 176	7 638
TOTAL PROV. DEPRECIATION	160 518	22 377	10 467	172 428
TOTAL GENERAL	3 111 095	327 092	74 184	3 364 003

○ **Etat des dettes**

Nature	Total	A 1 an	de 2 ans à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et dettes divers				
Emprunts auprès ets crédits	1 205 083	264 352	786 135	154 596
Emprunts et dettes fin. Divers	67 472	2 062	13 004	52 406
Dettes fournisseurs	483 214	483 214		
Personnel et comptes rattachés	335 833	335 833		
Sécurité sociale et autres organismes	418 130	418 130		
Etat Taxe sur la valeur ajoutée		0		
Etat autres impôts et taxes	129 264	129 264		
Dettes sur immobilisations	3 421	3 421		
Autres dettes, avances et acomptes reçus sur commande	130 541	130 541		
Produits constatés d'avance	517 623	517 623		
Total	3 290 581	2 284 440	799 139	207 002

Emprunts souscrits au cours de l'exercice	0 euros
Emprunts remboursés au cours de l'exercice :	261.836 euros
Dettes garanties par des sûretés réelles :	931.029 euros

○ **Charges à payer**

Les dettes incluent les charges à payer suivantes :

Dettes financières	2.062 €
Avoirs à établir	45.844 €
Fournisseurs factures non parvenues	103.606 €
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	2.084 €
Diverses charges à payer	10.787 €
Personnel charges à payer	335.115 €
Organismes sociaux charges à payer	174.329 €
Etat charges à payer	69.000 €

742.827 €

○ **Engagements de retraite**

Les engagements en cas de départ en retraite font l'objet d'une comptabilisation dans les comptes annuels.

Les indemnités de départ en retraite ont été calculées en appliquant la convention collective salarié par salarié, d'après le dernier salaire brut connu et en considérant l'ancienneté acquise à la clôture de l'exercice.

Le salaire brut est probabilisé puis actualisé d'après les estimations suivantes :

Age prévisible de départ à la retraite : 65 ans
 Taux annuel de revalorisation des salaires : 2%
 Taux d'actualisation : 3.38%

L'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié étant retenue, les charges sociales dues sur ces indemnités ont été incluses dans la provision.

Au 31 décembre 2024, les engagements de retraite ainsi déterminés s'élèvent à :

-Lycée	15.444
-Maisons d'enfants	160.395
-Fondation	23.534
-Exploitation	0
-Centres de vacances	0

TOTAL 199.373 €

○ **Autres engagements donnés :**

Dettes garanties par des sûretés réelles : 931.029 euros

○ **Autres engagements reçus :**

Dettes garanties par une caution du département de la Savoie pour la Mecs : capital restant dû au 31/12/2024 259.104 euros.

Dans le cadre du bail emphytéotique conclu avec Temps jeunes, ils se sont engagés à engager des travaux sur les biens à hauteur de 1 200 000 € sur les 6 premières années d'exploitation.

○ **Fonds dédiés**

2024			Utilisations			au 31/12/2024	
CONSO - Fonds Dédiés	à l'ouverture de l'exercice	Reports	Montant Global	dont remboursement	Transferts	Montant Global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours de 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation	663,02		110,92			552,10	
Contributions financières d'autres organismes	0,00						
Ressources liées à la générosité du public	41 630,16	21 135,00	2 527,22			60 237,94	39 517,86
Cause Camille Costa de Beauregard	2 062,30	950,00	2 527,22			485,08	0,00
Renovation de l'internat	50,00	50,00				100,00	
Renovation du Prieuré		1 515,00				1 515,00	
Renovation Chapelle		18 520,00				18 520,00	
Projet Festiclip		100,00				100,00	
Bourse Bayard	39 517,86					39 517,86	39 517,86
TOTAL GENERAL	42 293,18	21 135,00	2 638,14	0,00	0,00	60 790,04	39 517,86

○ **Fonds propres**

CONSOLIDE - Fonds Propres	A la clôture de l'exercice 31/12/2023	affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	10 380 295	0	0	0	10 380 295
Fonds propres avec droit de reprise	591 554	0	0	0	591 554
Ecart de réévaluation	0	0	0	0	0
Réserves	948 324	0	54 904	13 691	989 536
Report à Nouveau	-2 969 569	700 215	13 691	54 904	-2 310 567
dont report à nouveau des activités ESMS	-381 411	75 736	13 691	0	-291 983

Excédent ou déficit de l'exercice	700 215	0	87 317	700 215	87 317
dont excédent ou déficit des activités ESMS	75 736	0	211 880	75 736	211 880
SITUATION NETTE	9 650 818	700 215	155 912	768 810	9 738 135
Fonds propres consommables	0	0		0	0
Subventions d'investissement	896 895	0	23 872	94 710	826 057
Provisions réglementées	2 414 887	0	101 111		2 515 998
TOTAL GENERAL	12 962 600	700 215	280 895	863 520	13 080 190

○ **Subventions d'investissement**

CONSOLIDE - Subventions d'investissement	A l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		31/12/2024
		Augmentation	diminution	Montant global
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	492 717,39	5 431,06	103 354,26	394 794,19
Affectées à des biens renouvelables	2 187 064,61	0,00	495 107,43	1 691 957,18
TOTAL GENERAL	2 679 782,00	5 431,06	598 461,69	2 086 751,37
Quotes parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	559 999,34	36 960,61	121 024,44	475 935,51
Affectées à des biens renouvelables	1 222 887,92	52 968,31	491 097,02	784 759,21
TOTAL GENERAL	1 782 887,26	89 928,92	612 121,46	1 260 694,72

○ **Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants :**

Le total des rémunérations brutes hors charges versées en 2024 aux 3 directeurs est de 218 535 €. Dans un souci de confidentialité, nous ne donnons pas le détail individuel par personnes concernées, cela correspond aux salaires du Directeur Général, du Directeur de la MECS et du Chef d'établissement du Campus.

○ **Autres informations :**

RAS

- **Compte de Résultat pour Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)**

Suite à l'analyse des dons, legs et successions reçus cette année, la Fondation du Bocage n'est pas concernée par l'établissement de ces 2 documents : le seuil de 153 000 € de dons, legs, assurances vie reçus grâce à des appels à la générosité du Public n'a pas été dépassé. Les successions, legs et assurances vie reçues sur cette année 2024 ne viennent que de personnes liées personnellement et historiquement à la Fondation du Bocage.